

## DU HACHISCH

PAR F. VILLARD, INTERNE DES HOPITAUX DE PARIS

### § I.

Le mot HACHISCH, en Arabe, veut dire Herbe; appliquée au Cannabis, cette dénomination signifie l'Herbe par excellence. Cette plante semble avoir été connue dès la plus haute antiquité, et les Scythes, suivant Hérodote, n'en ignoraient pas les propriétés excitantes. « Les Scythes, dit cet historien, prennent de la graine de chanvre; ils entrent sous les pieux qu'enveloppent leurs manteaux et jettent cette graine sur les pierres rougies au feu: elle fume aussitôt et répand une vapeur plus abondante que celle d'aucune étuve hellénique. Les Scythes, excités par cette vapeur, se mettent à hurler: elle leur tient lieu de bains, car jamais ils ne plongent leur corps entier dans l'eau... » (*Hérod.*, liv. VI). D'autre part, Virey (*Bull. de pharmacie*, 1803), et M. Guyon (*Acad. des sciences*, 1861), s'appuyant l'un et l'autre sur le témoignage de Diodore de Sicile, ne semblent voir dans le *Népentés* d'Homère autre chose que le Hachisch. Nous ne suivrons pas ces auteurs dans la discussion à laquelle ils se livrent à ce sujet; nous dirons seulement que relativement au fameux breuvage d'Homère, rien ne prouve absolument qu'il ait eu plutôt pour base le Hachisch qu'une solanée vireuse, la mandragore ou la jusquiame, par exemple.

Quoi qu'il en soit, ce qui reste positif, c'est que l'usage du Hachisch existait dans l'Inde dès l'antiquité la plus reculée. Cet usage fut introduit chez les Persans à la suite de leurs rapports avec les Indiens et passa vers le commencement du huitième siècle chez les musulmans de Syrie et d'Égypte. Mais il faut arriver au milieu du

moyen âge pour entendre parler d'une façon plus certaine des singuliers effets produits par le Hachisch et de l'usage que faisaient de cette substance les princes du Liban et notamment l'un d'eux, le Vieux de la Montagne, surnommé le prince des Hachischins (d'où vient le mot *assassin*, d'après Sylvestre de Sacy). Les récits du voyageur Marco Polo nous retracent les moyens employés par ce dernier pour obtenir des esclaves fidèles et dévoués. Des jeunes gens forts et robustes étaient élevés avec grand soin par ses ordres : de bonne heure, on leur inculquait des principes d'obéissance aveugle et de servilisme absolu. Si, par hasard, l'un d'eux paraissait vouloir faiblir dans l'accomplissement de ses devoirs, on lui administrait le breuvage mystérieux et on lui ouvrait les portes d'un paradis préparé pour le recevoir. Au delà du Liban et de l'Anti-Liban, dans cette fertile vallée qu'arrose le Barada et au milieu de laquelle s'élève Damas, s'étendaient de délicieux jardins, inaccessibles aux mortels vulgaires et servant de séjour à de jeunes beautés aux formes gracieuses et enchanteresses, et réunies dans ces lieux pour servir aux desseins du Prince. C'est dans cet Éden qu'on faisait pénétrer l'adepte peu fervent : sous l'influence du poison, et la réalité aidant, il se trouvait plongé dans une mer de délices ; revenu à lui, lorsqu'il était sorti de ces lieux qu'on lui montrait sans cesse comme une terre promise, récompense de ses services, il était prêt à braver mille fois la mort sur un désir du maître.

A la fin du seizième siècle, Prosper Alpin visita l'Égypte, et nous trouvons dans les écrits de cet auteur diverses mentions du Hachisch. « Je sais, dit-il, que les Égyptiens, pour provoquer des visions, font usage de plusieurs médicaments composés ; mais pour obtenir ce résultat, ils ont recours ordinairement à la plante désignée sous le nom de Cannabis et qu'ils appellent *Assis*, ce qui veut dire herbe par excellence. » Plus loin, il entre dans des détails assez étendus sur les troubles intellectuels produits par l'usage de cette plante et il ajoute que l'*Assis* n'est autre chose qu'une composition faite avec des feuilles de cannabis écrasées et de l'eau, ce qui forme une pâte dont on peut prendre par jour plusieurs bols de la grosseur d'une châtaigne. Environ une heure après, ceux qui en font usage deviennent comme ivres... « *quasi ebrii facti, suas amentias produunt atque ecstasi diu manentes, suis desideratis visionibus oblectantur.* » Prosper Alpin indique encore dans le même chapitre la composition de différents électuaires très-usités chez

les Égyptiens et servant à produire des rêves et des hallucinations; mais le Hachisch s'y trouvait mélangé avec la jusquiame et d'autres substances de même nature. (*De Medicina Egyptiorum*, 1745.)

Sauvages (*Nosologia methodica*, 1768), parle d'un électuaire usité dans l'Inde et auquel il donne le nom de magique, à cause des singuliers effets qu'il détermine. Il raconte que Kœmpfer a pris de cet électuaire avec des amis, et voici comment il décrit les phénomènes qu'ils présentèrent. « Après en avoir avalé, ils furent tous saisis et remplis d'une joie incroyable, qui se manifesta par un air souriant, par des éclats de rire, par des embrassements mutuels. A la nuit, ils montèrent à cheval, et alors il leur sembla être portés par Pégase au milieu des airs, et être environnés d'arcs-en-ciel : revenus à eux, ils dévorèrent d'un appétit de loup tout ce qu'on leur présenta, et le lendemain se trouvèrent très-sains de corps et d'esprit. » Ajoutons que le Hachisch n'entrait pas seul dans la composition de cet électuaire, qui contenait en outre du datura, de l'opium et quelques autres substances.

Linné (*Amœnitates academicæ*, 1762), décrit des compositions très-usitées dans l'Inde et en Perse, connues sous les noms de *malasch*, de *bangh*, et ayant pour base le chanvre, qu'il considère comme narcotique et fantastique.

A mesure que les voyages se multiplient du côté de l'Orient, nous voyons arriver de nouvelles données plus positives sur le Hachisch; c'est ainsi que Murray (*Apparatus medicamentum*, 1787), parle des effets de cette plante d'après les récits de Chardin et d'autres voyageurs et la présente comme aphrodisiaque et excitante; mais ce ne fut qu'au commencement de ce siècle que ses caractères botaniques purent être étudiés par Lamarck, sur des échantillons apportés en France par Sonnerat. Virey, en 1803, et ensuite Michaud, de Sacy et d'autres auteurs firent des recherches historiques sur le Hachisch et parlèrent du rôle important qu'il avait joué dans l'antiquité et au moyen âge.

Il ne faut cependant remonter guère au delà de trente années pour trouver chez nous les premiers travaux médicaux sérieux écrits sur le Hachisch. Déjà depuis quelques temps, des médecins anglais dans l'Inde, O. Birest, Raleigh et principalement O. Sanghuessy connaissaient les effets du chanvre indien et en faisaient d'heureuses applications thérapeutiques, lorsqu'en 1840, M. Aubert Roche publia une fort bonne notice sur le Hachisch et appela

sur lui l'attention du public médical (*du Typhus et de la peste en Orient*, 1840). En 1844, Léautaud lut à l'Académie des sciences de Paris un travail sur les propriétés physiologiques et thérapeutiques du chanvre indien : dans ce travail, il considère l'ivresse produite par l'usage de cette plante comme étant caractérisée par un état d'extase tout particulier ne s'accompagnant d'aucun phénomène convulsif et suivi ordinairement d'un peu d'étourdissement qui se dissipe sans laisser après lui aucune fatigue.

L'année suivante, en 1845, parut le livre de M. Moreau (de Tours), (*du Hachisch et de l'aliénation mentale*), œuvre importante à la fois par la nouveauté du sujet et les considérations de pathologie mentale qu'elle renferme. Après avoir fait l'historique du Hachisch, M. Moreau (de Tours) analyse les symptômes dont il provoque la manifestation et les range dans l'ordre suivant : 1° sentiment de bonheur ; 2° dissociation des idées ; 3° erreurs sur le temps et l'espace ; 4° développement de la sensibilité de l'ouïe ; 5° idées fixes, conceptions délirantes ; 6° lésions des affections ; 7° impulsions irrésistibles ; 8° illusions et hallucinations. En présence de ces phénomènes produits par le Hachisch, phénomènes qui lui rappellent l'image des diverses formes mentales de l'aliénation, M. Moreau (de Tours) croit pouvoir expliquer la production de la folie en édifiant sa théorie de l'*excitation*, fait primordial, condition initiale de tout délire.

Nous n'essayerons pas de faire ici une analyse critique de toutes les opinions émises par M. Moreau (de Tours) sur le sujet qui nous occupe, opinions toujours habilement présentées et défendues avec cette brillante dialectique que l'on remarque dans toutes les publications du savant aliéniste de la Salpêtrière. Cependant, nous devons dire que nous ne saurions admettre d'une façon absolue sa manière de voir lorsqu'il assimile le délire du hachisché avec le délire du maniaque, dont le langage est toujours incohérent, diffus et contradictoire. Chez l'individu soumis à l'influence du Hachisch, si les idées proviennent d'illusions et d'hallucinations, elles ont ceci de spécial et de vraiment caractéristique qu'elles correspondent toujours exactement aux sensations qui les ont fait naître, qu'elles s'enchaînent et se traduisent par des actes en rapport avec ces sensations. Les idées peuvent être confuses, difficiles à suivre, mais elles ne sont jamais contradictoires et il est toujours possible par une observation scrupuleuse d'en établir la filiation. Chez le maniaque, au contraire, cette corrélation intime entre l'idée provoquée

et la sensation perçue est loin d'exister toujours : il y a par conséquent chez lui incohérence dans les idées aussi bien que dans le langage, et cette particularité suffit à elle seule pour établir une différence capitale entre les deux états anormaux que nous avons mis en présence. Cette opinion, du reste, ne nous appartient pas en propre : elle a été émise en 1863 par M. Delasiauve, au sein de la Société médicale des hôpitaux, à l'occasion d'un jeune Persan soumis à l'action aiguë du Hachisch et observé à Bicêtre. En s'appuyant sur ce dernier fait, M. Delasiauve croit devoir placer le délire produit par le Hachisch, à côté de celui qui résulte de l'intoxication par l'alcool, la belladone, l'opium, etc. ; nous pouvons dire, dès à présent, en nous fondant sur de nombreuses observations personnelles, que notre manière de voir ne diffère nullement de celle de ce judicieux observateur.

Quoi qu'il en soit, le livre de M. Moreau (de Tours), marqua une ère nouvelle dans l'histoire du Hachisch ; il vulgarisa la connaissance de cette substance, dont les effets n'avaient été jusqu'alors considérés qu'avec incrédulité ou indifférence. Aussi son travail fut suivi d'un grand nombre de publications, soit dans les journaux, soit dans les recueils des sociétés savantes et d'un grand nombre de mémoires, parmi lesquels nous devons citer particulièrement ceux de MM. de Courtive (*Thèse de pharmacie*, 1847), Gastinel (*Bull. de pharm.*, 1849), Personne (*Journ. de pharm. et de chim.*, 1857), et la Thèse de médecine de M. Grimault (1865). Ces diverses publications sont pour la plupart consacrées en grande partie à l'étude botanique et chimique du Hachisch. A cette dernière question se rattachent des particularités intéressantes dont nous allons présenter un résumé succinct en nous appuyant sur les documents renfermés dans les travaux dont nous venons de faire mention.

## § II.

La plante que les Orientaux désignent sous le nom de Hachisch appartient à la famille des Cannabinées (Endlicher) ; nous n'en décrirons pas ici les caractères botaniques, qui se trouvent longuement exposés dans le mémoire de M. Gastinel. Nous dirons seulement que le chanvre qui croit en Orient et celui que l'on cultive en Europe ne sont que deux variétés d'une seule et même plante, ne présentant entre elles aucune différence botanique fondamentale essentielle. Les dissemblances qui existent entre elles, en effet, ne

sont que des modifications accessoires, résultat d'influences climatiques différentes. Du reste, cette identité du *Cannabis indica* et du *Cannabis sativa*, admise par Kœmpfer d'abord, et ensuite par Forskall, Delille (de Montpellier) et par Figari, a été démontrée par les faits les plus rigoureux et les plus irréfutables, d'une part par les observations d'Husson, professeur de botanique au Caire, et d'autre part par les expériences faites à Édimbourg par Christison. Tandis qu'au Caire, Husson, avec des graines de chanvre récolté en France, a obtenu après trois ou quatre années de culture une plante identique au *Cannabis indica*, à Édimbourg, Christison a observé que des graines de chanvre indien venant de Bombay ont donné un produit chez lequel le professeur Balfour a reconnu, tant dans la forme extérieure que dans les éléments fondamentaux, des caractères botaniques ne différant nullement de ceux qui appartiennent au chanvre d'Europe. Ces expériences, on le voit, sont péremptoires ; quant aux causes qui provoquent les modifications de la plante en Orient, voici comment s'exprime M. Gastinel à cet égard : « Ce qui a fait considérer le Hachisch comme une espèce à part, dit cet observateur, c'est que la plante n'atteint en Égypte qu'un mètre d'élévation, tandis qu'en Europe, elle atteint souvent une hauteur de deux mètres et demi avec les feuilles espacées sur la tige. Le même phénomène s'observe sur les autres plantes transportées d'Europe en Égypte : sous l'influence d'un climat sec et chaud, sans humidité, semées dans un sol desséché, ne recevant plus ni culture, ni arrosage, privées ainsi du principe actif de leur nutrition, elles dégèrent, deviennent rabougries et finissent par s'atrophier. » On a encore voulu objecter contre l'identité du *Cannabis indica* et du *Cannabis sativa* la différence d'action du principe qu'ils renferment. Cette différence existe, en effet ; elle est même considérable ; mais on ne la constate pas seulement dans le chanvre : elle existe encore pour la ciguë, pour le datura et les autres solanées, car c'est un fait de physiologie végétale constant que les sucs des plantes sont d'autant plus élaborés et plus actifs que la croissance de ces plantes est plus restreinte sous un climat sec et chaud.

C'est donc à l'influence du climat qu'il faut attribuer les modifications que l'on constate dans le chanvre qui croît en Orient, modifications relatives tant à la force du principe actif qu'il renferme qu'à sa forme extérieure. D'après cela, il doit résulter que ce principe sera d'autant plus actif que la plante aura pris naissance sous un climat plus chaud et plus sec : c'est ce qui a été démontré par

les expériences de M. de Courtive et par celle de M. Berthault (*Thèses de Paris*, 1854). Cette considération a une grande importance pratique, car s'il arrive que le Hachisch devienne d'un emploi fréquent en thérapeutique, on conçoit qu'il ne sera pas indifférent de le recueillir en Italie ou en Algérie, en Syrie ou en Égypte. Quant au chanvre récolté en France, possède-t-il un principe actif? Les expériences faites sur ce point à Bicêtre, en 1841, par MM. Moreau (de Tours) et Cloës sembleraient négatives; mais nous devons ajouter que ces observateurs n'ont employé leurs préparations qu'à des doses relativement faibles. Il résulte, en effet, des recherches de M. Berthault que l'extrait de notre chanvre indigène, pour pouvoir produire des effets identiques à ceux provoqués par l'extrait de chanvre indien, doit être administré à une dose quatre ou cinq fois plus considérable que ce dernier. Nous avons nous même vérifié l'exactitude de ce fait en nous servant des essences de chanvre préparées par M. Personne: tandis que quatre ou cinq gouttes d'essence de *Cannabis indica* injectées sous la peau d'une grenouille ont suffi pour déterminer chez l'animal une résolution complète durant plusieurs jours, nous avons dû, pour arriver au même résultat chez d'autres grenouilles, employer pour chacune seize gouttes d'essence de chanvre récolté en France.

En quoi consiste le principe actif du Cannabis? ce principe a-t-il pu être isolé? Telles sont les questions encore imparfaitement résolues et qui nous amènent à parler des diverses préparations de Hachisch.

En Orient, on emploie le Hachisch sous plusieurs formes: la plus usitée est celle connue sous le nom de *Dawamesc*. Pour la préparer, on broie et on réduit les feuilles et les fleurs du chanvre en une pâte que l'on fait cuire avec du beurre frais, du miel, du poivre de la muscade et des essences odoriférantes. On obtient ainsi une espèce de confiture, d'une teinte verdâtre, d'une odeur nauséuse, et susceptible de rancir rapidement. D'autres fois, on prépare avec les sommités du chanvre une infusion qui est très-usitée chez les pauvres: souvent enfin, les feuilles et les fruits de la plante, réduits en poudre et mélangés avec du tabac, sont fumés dans des pipes connues sous le nom de *narguilé*. Ainsi en Orient et en particulier en Égypte, où nous avons observé d'une façon spéciale, on mange, on boit et on fume les préparations de chanvre. Cette consommation se fait dans des cafés et des boutiques spéciales appelées *maschechels*: ces établissements sont aujourd'hui très-rare en

gypte parce qu'ils ne sont plus autorisés par la loi. On désigne sous le nom de *Hachasch* l'individu qui a la passion du Hachisch.

En présence des phénomènes dont il provoque la manifestation, il était inévitable que l'on songeât à utiliser le Hachisch dans un but thérapeutique : on a ainsi été conduit à en rechercher le principe actif, nécessairement d'une administration plus facile que les préparations dont nous venons de parler. Sans décrire les divers procédés employés pour arriver à ce résultat, nous dirons que l'extrait qui a été isolé est désigné par M. de Courtive sous le nom de Cannabine, et sous celui de Hachischine par M. Gastinel. C'est une substance résineuse complexe, d'un brun noirâtre ou verdâtre, d'une saveur âcre et d'une odeur nauséuse, insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool et l'éther, et susceptible de perdre ses propriétés actives, lorsqu'on la soumet à une température élevée.

Cette substance était considérée comme le principe actif du chanvre lorsque, en 1856, M. Personne présenta à la Société de pharmacie un mémoire sur l'analyse du chanvre indien. Il résulte du travail de cet habile chimiste qu'il a pu obtenir par distillation une huile essentielle plus légère que l'eau, d'une coloration ambrée et d'une odeur de chanvre caractéristique. Nous en avons respiré : notre muqueuse olfactive a été vivement affectée et nous avons éprouvé une sensation rapide d'éblouissement avec vertige. Cette essence ne contient pas un principe unique : M. Personne a constaté qu'elle était constituée par le mélange de deux carbures d'hydrogène, l'un liquide, le Cannabène, ayant pour formule  $C^{20}H^{30}$ , et l'autre solide, cristallisable dans l'alcool et dont la formule est indiquée par  $C^{12}H^{14}$ .

Les effets physiologiques de cette essence sont très-accentués et en présence des phénomènes qu'elle détermine, on doit se demander quelle part d'action il faut attribuer à la substance résineuse. M. Gubler pense que les vertus du chanvre résident à la fois dans l'essence et dans la résine; mais ne peut-on pas penser que cette dernière n'agit que par l'huile essentielle qu'elle renferme, puisqu'elle reste inerte lorsqu'elle a été soumise à l'influence d'une haute température et que l'essence s'est évaporée? Cette question reste indécise et de nouvelles recherches sont nécessaires pour en établir la solution.

---



## DE L'EMPLOI THÉRAPEUTIQUE DU HACHISCH

PAR F. VILLARD, INTERNE DES HOPITAUX

« Jusqu'ici, le hachisch n'a été que bien peu employé comme médicament, mais, tôt ou tard, cet agent, qui exerce sur le système nerveux une influence si considérable, entrera dans le domaine de la thérapeutique et y occupera probablement une place importante. (Trousseau et Pidoux, *Traité de thérap.*, t. II.)

La première partie de cette phrase de MM. Trousseau et Pidoux, très-vraie lorsqu'il s'agit de notre pays, où le hachisch n'a été l'objet d'aucun travail thérapeutique sérieux, n'est pas applicable à nos voisins d'outre-Manche. Chez eux, en effet, grâce à leurs possessions dans l'Inde, qui leur permettent de se procurer le hachisch facilement, cette substance a pu être étudiée et employée depuis longtemps.

En France, jusqu'à présent, on s'est borné à quelques essais dont les résultats, souvent favorables, auraient cependant dû engager à persévérer dans l'emploi d'un médicament énergique et capable de rendre de réels services en thérapeutique. Le résumé des faits que nous allons présenter justifiera notre opinion sur ce point.

## I. PESTE.

M. Aubert-Roche, parlant de ce principe que la peste est le résultat d'une lésion du grand sympathique, d'une névrose de ce nerf, a administré le hachisch pour combattre cette terrible affection : tous les médicaments qu'il avait employés auparavant avaient échoué et ses malades étaient morts. Le hachisch fut donné sous forme d'extrait gras (damawesc) à onze individus dont l'état paraissait désespéré : sept guérirent. Ces derniers avaient tous des bubons, des pétéchies, et des symptômes nerveux très-prononcés ; deux d'entre eux avaient en outre de la diarrhée ; chez deux autres la respiration était à peine sensible et le pouls très-rapide. — « C'est un fait incontestable, dit M. Aubert-Roche, que, immédiatement après le sommeil, suite des effets développés du hachisch, ces sept malades sont entrés en convalescence. Je regarde la guérison des cinq premiers comme causée par le haschich seul, et celle des deux autres comme venant donner la preuve de l'efficacité du médicament, si on l'administre à temps. » M. Aubert-Roche ajoute qu'il est loin de croire que cette substance puisse réussir toujours ; mais, se fondant sur les faits qu'il a observés, il pense qu'elle est capable d'arrêter la maladie, si on l'administre à temps. (*De la peste ou typhus d'Orient*, 1840.)

## II. CHOLÉRA.

Les médecins anglais dans l'Inde sont les premiers qui aient songé à employer le hachisch pour combattre le choléra : l'un d'eux, le docteur O. Sanghuessy, a retiré une réelle efficacité de l'emploi de ce médicament. Sous son influence, il a vu les selles se modifier rapidement, la réaction s'établir et les malades entrer en convalescence. Un cholérique fut rendu cataleptique par un demi-grain de résine et resta ainsi plusieurs heures : le lendemain, il était parfaitement bien. L'auteur avoue toutefois que les faits qu'il cite ne sont pas très-concluants, car l'épidémie n'était pas alors très-grave. (*Bul. gén. de thérap.*, 1847.)

M. Chaniac avait déjà préconisé le chanvre indien contre le choléra, lorsque, en 1848, M. Villemain, alors médecin sanitaire de France en Égypte, vint lire devant l'Académie de médecine de Paris un mémoire sur le traitement de cette terrible maladie par le hachisch. Cette substance avait été administrée à dix cholériques,

pendant la première période de l'épidémie, alors que la plus grande partie des malades succombaient. Les quatre premiers pris à la dernière extrémité succombèrent ; les six autres ont guéri ; de ceux-ci trois présentaient la maladie à un degré de moyenne intensité. Quant aux trois autres, ils étaient très-gravement atteints, et l'un d'eux se trouvait être M. Villemain lui-même. Les membres étaient froids ainsi que la langue, la cyanose complète, le pouls petit et très-faible. Peu de temps après la prise du médicament, la réaction s'établit. La préparation employée par M. Villemain était une solution alcoolique d'extrait de hachisch préparé par M. Gastinel. Il l'a donné d'abord à la dose de douze à quinze gouttes ; il en a pris lui-même jusqu'à trente gouttes représentant environ 15 centigrammes de principe actif. M. Villemain pense que ce remède agit « en excitant les centres nerveux, quand déjà leur influence est presque arrêtée, et remplit ainsi, dans cette maladie si promptement mortelle, l'indication la plus urgente, celle d'empêcher la vie de s'éteindre. » (*Mémoires de l'Acad. de méd.*, 1848.)

Dans le numéro du 11 janvier, 1849, de *l'Union médicale*, M. Tardieu appelle l'attention des praticiens sur l'emploi avantageux du hachisch dans le choléra et il cite le cas de M. Villemain. « Le hachisch, dit-il, répond à la stupeur du système nerveux et au défaut d'activité des fonctions qui en dépendent. »

La même année, 1849, le hachisch fut employé avec succès par M. Barth à la Salpêtrière et par M. Legroux à l'hôpital Beaujon. Il s'agissait, dans ce dernier cas, d'une femme atteinte de choléra peu de jours après ses couches, à l'hôpital. Elle présentait des symptômes très-alarmants et ne dut son salut qu'au hachisch. Sous l'influence de ce médicament, elle se réchauffa, se ranima ; les vomissements et la diarrhée se calmèrent ; elle entra enfin en pleine convalescence. L'action du hachisch parut consister chez elle dans une sorte d'agitation et de somnolence avec rêves pénibles : la malade avait pris environ 20 centigrammes d'extrait en deux jours. (*Union médicale*, 1849).

M. d'Oultremer du Margat a donné également le hachisch avec succès dans un cas de choléra. Les symptômes étaient graves : refroidissement des extrémités, crampes douloureuses ; pouls à peine sensible ; face altérée et cyanosée ; langue pâle et froide ; voix éteinte ; anurie complète. Le hachisch fut administré : la réaction ne tarda pas à se produire et le malade guérit. (*Union médicale*, 1849.)

Dans un article de *l'Union médicale* de 1849, nous voyons que

d'autres médecins à Paris employèrent le hachisch et que les résultats obtenus ne furent pas favorables, mais ne trouvant que cette seule mention, nous ne pouvons donner aucun détail précis sur les faits observés.

Ce médicament paraît cependant avoir été administré avec avantage par M. Uytterhoeven, en Belgique (BOUCHARDAT, *Manuel de matière méd. et de thérap.*, 1864), et par M. Woillez, à l'asile de Clermont (Oise), pendant l'épidémie de 1849. Ce dernier médecin rapporte que le hachisch ne lui a été d'aucune utilité pour provoquer la réaction, mais qu'il en a observé les bons effets contre les vomissements. « Le hachisch, dit-il, impuissant à produire la réaction, a promptement diminué ou fait cesser les vomissements opiniâtres et trop promptement pour qu'il y ait eu ici simple coïncidence. » Il employait une teinture d'extrait à la dose de 60 gouttes pour 60 grammes d'eau de menthe, à prendre par cuillerée à bouche toutes les heures. (*Annal. médico-psych.*, t. III, II<sup>e</sup> série.)

Durant l'épidémie du choléra de 1865, M. Woillez eut de nouveau recours au hachisch, à l'hôpital Cochin, et dans un travail publié en 1866, notre excellent ami le docteur Bourneville donne incidemment quelques-uns des résultats obtenus à l'aide de ce médicament. En analysant les observations relatées dans ce mémoire, nous trouvons que le hachisch fut administré dans cinq cas : il y eut trois guérisons. Si, d'une part, on tient compte de cette circonstance que le médicament fut donné à des malades atteints très-gravement, cyanose, algidité, crampes, etc.; si d'autre part, on considère que, dans des cas analogues, les autres remèdes employés restaient sans résultats, on ne peut s'empêcher de reconnaître l'action salutaire du hachisch dans les faits auxquels nous venons de faire allusion. Du reste, M. Bourneville ajoute en terminant que ce médicament est celui qu'il a vu réussir le plus souvent. (*Mouvement médical*, 1866.)

En présence d'exemples aussi peu nombreux, il est difficile de formuler une opinion absolue sur le degré d'efficacité du hachisch dans le traitement du choléra. Seulement les quelques résultats favorables obtenus à l'aide de cette substance invitent à de nouveaux essais et si, malheureusement, comme on nous le fait pressentir, le terrible fléau revient parmi nous, nous pensons qu'il serait indiqué de recourir à un médicament dont l'expérience a déjà dit quelque chose de son action bienfaisante pour combattre une maladie contre laquelle sont venus échouer jusqu'à ce jour tous les efforts de la thérapeutique.

## III. HYDROPHOBIE.

L'administration du hachisch a été conseillée pour combattre les symptômes de la rage; nous avons trouvé deux cas dans lesquels on a eu recours à ce médicament : tous les deux se sont terminés par la mort. Le premier a été observé par le docteur O. Shanguessy, à Calcutta; si le hachisch n'a pu amener la guérison, il a procuré du calme et une rémission complète dans les symptômes. La mort arriva dépouillée des horreurs qui l'accompagnent ordinairement.

Le second cas, relaté par le professeur Polli, de Milan, concerne un homme de 38 ans, admis à l'hôpital le 12 mai 1860, et qui avait été mordu par un chien enragé un mois auparavant. Le hachisch fut administré : ce médicament provoqua une sorte de gaieté, une bonne humeur salubre, et une heureuse confiance dans les secours de la médecine. Il fit cesser le délire, la terreur et la fureur convulsive qui s'emparent d'ordinaire des hydrophobes. Il diminua à tel point l'horrible symptomatologie de la maladie, que le docteur Polli le considère comme étant le meilleur sédatif et le meilleur palliatif de la rage que nous ayons à notre disposition. (*Mouvement médical*, 1870, p. 69.)